
DECRET N° 2017/246 DU 24 MAI 2017
portant nomination de responsables à l'Académie Nationale de Football (ANAFoot).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu** la loi n° 2011/018 du 15 juillet 2011 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/436 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;
- Vu** le décret n° 2014/363 du 25 septembre 2014 portant création de l'Académie Nationale de Football ;
- Vu** le décret n° 2016/220 du 28 avril 2016 portant organisation et fonctionnement de l'Académie Nationale de Football,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après à l'Académie Nationale de Football (ANAFoot) :

DIRECTION GENERALE

Directeur Général : Monsieur **ENOW NGACHU Carl**.

Directeur Général Adjoint : Monsieur **MINDJEME Jules Eloy**.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 24 MAI 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

